

Chapitre 5

Taux de chômage et durée du chômage

Dans ce chapitre, on établit une relation entre le **taux** de chômage et la **durée** moyenne du chômage à l'équilibre (section 1) et on en discute l'intérêt (section 2).

Section 1. — Décomposition du taux de chômage d'équilibre

Voici une manière *théorique* de compter les chômeurs : sont au chômage aujourd'hui toutes les personnes qui y sont entrées dans le passé **et** n'en sont pas encore sorties. Par conséquent, à la date t , sont au chômage toutes les personnes qui

a) y sont entrées à une date $\tau \leq t$. Ces personnes ont une ancienneté $a = t - \tau$. Elles y sont entrées à la cadence :

$$sN(\tau) = sN(t - a)$$

b) et y sont toujours. La proportion des personnes entrées à la date τ qui est encore au chômage à la date t est $S(t - \tau) = S(a)$.

Si on admet que la fonction de survie est la même pour tous les chômeurs, quelle que soit leur date d'entrée au chômage, le nombre total des chômeurs à la date t est :

$$U(t) = \int_0^{\infty} sN(t - a) S(a) da$$

Cette formule montre le nombre des chômeurs de la date t comme un **héritage** du passé : il dépend de **toutes** les entrées passées.

Mais, à l'**équilibre**, la cadence des entrées au chômage est constante et égale à sN^* (personnes par unité de temps), quelle que soit la date d'entrée. Donc le nombre des chômeurs d'équilibre, s'écrit

$$U^* = \int_0^{\infty} sN^* S(a) da = sN^* \int_0^{\infty} S(a) da$$

En vertu de la troisième des propriétés des fonctions de survie énoncées au chapitre 4, $\int_0^{\infty} S(a) da = E(D)$. Par conséquent :

$$\boxed{U^* = sN^* E(D)}$$

Le nombre des chômeurs d'équilibre est donc égal au produit des entrées au chômage d'équilibre par la durée moyenne du chômage. Cette décomposition est vérifiée chaque fois que les entrées au chômage sont constantes et que la fonction de survie est indépendante de la date d'entrée au chômage.

La même décomposition s'applique au **taux** de chômage :

$$\frac{U^*}{L^s} = \frac{sN^*}{L^s} E(D)$$

$$u^* = s(1 - u^*) E(D)$$

$$\boxed{\text{Taux de chômage d'équilibre} = \text{taux d'entrée (au chômage) d'équilibre} \times \text{durée moyenne du chômage}}$$

Exemple numérique. Dans l'illustration numérique de notre modèle (chapitre 3), le nombre des chômeurs à l'équilibre est $U^* = 909$, ce qui est bien (aux arrondis près) le produit des entrées d'équilibre $sN^* = 182$ par la durée moyenne $E(D) = 5$. De manière équivalente, le taux de chômage d'équilibre est 9,09%, ce qui est bien le produit du taux d'entrée

$$\frac{sN^*}{L^s} = \frac{182}{10\,000} = 1,82\%$$

par la durée : $1,82\% \times 5 = 9,09\%$ (toujours aux arrondis près).

N.B. On retrouve le même résultat en raisonnant ainsi : à l'équilibre, les entrées au chômage sont égales aux sorties :

$$sN^* = fU^*$$

Le nombre des chômeurs d'équilibre peut donc s'écrire :

$$U^* = sN^* \times \frac{1}{f} = sN^* E(D)$$

Section 2. — Intérêt de la décomposition

§ 1. — Les causes de variation du chômage

Cette décomposition montre qu'on peut avoir le même nombre de chômeurs d'équilibre d'une infinité de manières. Voici par exemple, 3 manières d'avoir 2 millions de chômeurs :

$$2\,000\,000 = 200\,000 \times 10$$

$$2\,000\,000 = 400\,000 \times 5$$

$$2\,000\,000 = 800\,000 \times 2,5$$

ou un même taux de chômage de 10% :

$$10\% = 1\% \times 10$$

$$10\% = 2\% \times 5$$

$$10\% = 4\% \times 2,5$$

Le taux de chômage d'équilibre peut donc varier pour 2 raisons différentes :

- une variation du taux d'entrée (sans variation de la durée du chômage),
- une variation de la durée du chômage (sans variation du taux d'entrée).

Bien entendu, les deux causes peuvent agir simultanément, donc se renforcer mutuellement ou se contrecarrer.

Ou : à population active donnée, on peut faire diminuer le taux de chômage en diminuant le nombre de personnes qui perdent leur emploi ou en diminuant la durée moyenne du chômage.

Ou encore : si une politique de l'emploi conduit d'une part à une **hausse** des entrées au chômage et d'autre part, à une **baisse** de la durée, elle fera baisser le taux de chômage si le second effet l'emporte sur le premier. Par exemple, si le taux d'entrée au chômage passe de 1% à 1,25% par mois tandis que la durée du chômage passe de 10 à 6 mois, le taux de chômage passe de

$$1\% \times 10 = 10\% \text{ à } 1,25\% \times 6 = 7,5\%$$

Le résultat est une diminution du chômage, *malgré la hausse des entrées au chômage*.

§ 2. — Comparaisons internationales

On peut se faire une idée du taux de chômage d'équilibre d'un pays en calculant la moyenne des taux de chômage observés sur un temps assez long pour effacer les variations conjoncturelles. On voit alors que certains pays, notamment européens, et donc tout à fait comparables à la France, ont des taux de chômage d'équilibre très inférieurs à celui de la France.

On peut montrer que c'est **la durée du chômage qui explique cette différence**, et non pas le taux d'entrée au chômage. La proportion des personnes qui deviennent chômeurs chaque mois est à peu près la même dans tous les pays développés (entre 1 et 2% des actifs occupés, par mois). **Les pays à fort taux de chômage sont les pays à chômage de longue durée.**

Pour la durée moyenne du chômage, les estimations économétriques de notre modèle donnent

– pour la France, de 8 à 12 mois, contre 3 mois au Danemark ou au Pays-Bas.

– donc un taux de risque de l'ordre de 10% par mois en France, contre 33% au Danemark ou aux Pays-Bas.

En effet, le droit du travail français est nettement orienté vers la protection des emplois, dans le sens où *il essaie d'éviter les suppressions de postes* lorsqu'elles impliquent des licenciements, où il rend le licenciement difficile (long et onéreux), pour diminuer le taux de chômage par diminution du taux d'entrée au chômage. Mais cette difficulté de licencier rend les embauches moins attractives, ce maintien de postes peu rentables empêche la création de nouveaux postes plus rentables, et ces deux phénomènes allongent la durée moyenne du chômage.

Beaucoup d'économistes préconisent de diminuer le taux de chômage en diminuant sa durée. Ils estiment qu'il faut protéger la *personne* qui occupe l'emploi, et non pas l'*emploi*. Laissons, disent-ils, les entreprises licencier. Elles se reconvertiront plus facilement vers des secteurs plus prometteurs, pour lesquels elles hésiteront moins à embaucher. Parallèlement, assurons des indemnités confortables aux personnes licenciées. Nous aurons à les verser moins longtemps, car les personnes licenciées retrouveront plus vite un poste. En France, l'introduction des contrats de travail appelés *Contrat Nouvelles Embauches* (CNE) en 2005 et *Contrat Première Embauche* (CPE) en 2006 ont été des tentatives en ce sens (moins protéger l'emploi, protéger davantage la personne). Mais, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, le CPE a été abrogé au moment même de son entrée en application, et le CNE l'a été en 2008. Il est douteux que les chômeurs aient trouvé avantage à ces abrogations.

§ 3. — Durée optimale du chômage

On peut aussi s'interroger, non pas sur ce qu'est la durée effective du chômage, mais sur ce qu'elle **devrait être**. Un relatif consensus estime qu'une recherche d'emploi *normale* devrait durer environ 3 mois pour quelqu'un qui a déjà travaillé, et environ 6 mois pour un primo-demandeur d'emploi. Si on recalcule le taux de chômage français de l'année 2000 (Jean PISANI-FERRY, *Plein emploi*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française, 2000), avec **les entrées au chômage observées et ces du-**

rées, la décomposition du taux de chômage en produit du taux d'entrée par la durée moyenne permet de calculer que la France aurait eu, en 2000, **un taux de chômage de 3,4%, au lieu des 8,9% observés.**

Quoi qu'il en soit de la durée « normale », il est imprudent de prétendre que plus la durée du chômage est courte, meilleure est la situation. En effet, la sortie du chômage est un appariement entre un actif et un poste vacant. L'intérêt du salarié et celui de l'employeur est que cet appariement soit réussi. Il faut donc prendre le temps de vérifier l'adéquation entre le candidat et le poste, à la fois du point de vue du candidat et du point de vue de l'employeur. Il doit donc exister une durée optimale du chômage, qui n'est pas la durée minimale, mais bien la durée la plus courte qui permet au chômeur de trouver l'emploi **qui lui convient et auquel il convient.**

§ 4. — Le problème social du chômage

Ce n'est pas l'existence du chômage qui est un problème social, c'est sa durée excessive. Dans les années 1950 et 1960, le chômage ne faisait pas peur, parce que sa durée était courte. S'il fait peur à beaucoup de gens aujourd'hui, c'est parce que ces gens craignent qu'il soit long.

Tout le monde est d'accord pour ne voir que des inconvénients à une durée du chômage qui dépasse la durée optimale. Ces inconvénients sont les suivants.

1. Le chômeur préfère occuper un poste plutôt que d'en chercher un. En termes techniques, **son utilité est inférieure** pendant qu'il est chômeur à ce qu'elle serait s'il avait un emploi. Non seulement il a des revenus inférieurs, mais il peut aussi avoir un sentiment de rejet, d'exclusion ou d'inutilité sociale si sa qualification n'est plus demandée (voir les études sociologiques).
2. Au-delà de la durée normale, le chômage est un **gaspillage de ressources** pour la collectivité. Par définition, le chômeur est une personne qui souhaite travailler. Si elle le faisait, le produit national serait plus important, et le niveau de vie moyen plus élevé.
3. Un chômage qui dure longtemps diminue la **cohésion sociale**. Or c'est l'intérêt bien compris des riches eux-mêmes que les pauvres trouvent les différences de situation à peu près légitimes et ne remettent pas l'ordre établi en cause par la violence.

*

* *

La formule de décomposition du taux de chômage établie dans ce chapitre nous a permis d'établir deux conclusions principales.

1) Une politique de l'emploi peut viser à réduire le taux de chômage en diminuant le taux d'entrée au chômage ou la durée moyenne du chômage.

2) C'est la durée du chômage, et non sa simple existence, qui est un problème social.

Pour aller plus loin, il faut à présent un peu relâcher les hypothèses que nous avons posées, notamment cesser de *supposer la population active constante*. Mais auparavant, il nous faut revenir sur une distinction déjà annoncée et très importante pour interpréter correctement les chiffres du chômage publiés, la distinction entre *durée* du chômage et *ancienneté* au chômage.